

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **FERTILEADER SILVER***

*de la société* TIMAC AGRO SAS

*enregistrée sous le* n° 2020-2470

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **SEACTIV SILVER**.*

Pour la délivrance de la décision  
la demande des autorisations  
de mise sur le marché

Ministère de l'Énergie

## Informations générales

Noms du produit	FERTILEADER SILVER SEACTIV SILVER
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	TIMAC AGRO SAS 27 avenue Franklin Roosevelt 35400 SAINT MALO FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution pour application foliaire à base de bore, d'extraits d'algues et d'extraits végétaux
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	174-2019.01
Numéro d'AMM	1190816

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **20 AOUT 2020**

Pour le directeur général et par délégation  
*La directrice des autorisations*  
*de mise sur le marché*

  
 Marie-Christine de GUENIN